



Délibération du Conseil Municipal N°2024/45

Portant fixation des tarifs liés aux recettes de la régie "vie locale"

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Représentés : 4
Votants : 18
Absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation : 04.07.2024
Date affichage : 09.07.2024

Présents : Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Lionel BROUQUIER, Chrystelle GAZZANO, Marylène RICCI, Ludovic ODRAT, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT.

Procurations :

Michel GAGNEPAIN a donné procuration à Jean-Pierre GOUJON
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Lionel BROUQUIER
Michel GROS a donné procuration à Pierre VENEL

Absent : Denis CAREL

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°2024/15 portant modification pour fusion de la régie de recettes « redevance occupation du domaine public » et « événementielle » et en la création de la régie de recettes « vie locale »

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs des produits de recettes de la régie « Vie locale » ;
Considérant qu'il est de l'intérêt financier de la commune de pouvoir disposer du produit de ces droits et redevances ;
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs liés aux recettes de la régie « Vie locale »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs comme suit qui s'appliqueront dès l'entrée en vigueur de la présente délibération :

TABLEAU DES TARIFS LIEES AUX RECETTES DE LA REGIE VIE LOCALE

TARIFS DES EVENEMENTS COMMUNAUX

DESIGNATION	TARIFS

TARIFS DES VENTES DE PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS, CONSIGNES GOBELETS

DESIGNATION	TARIFS
Eco-cup "80ème anniversaire"	2,50 €
Eco-cup "La Roquebrussanne"	2,00 €
Verre de vin	2,50 €

TARIFS DES VENTES DE PRODUITS DERIVÉS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

DESIGNATION	TARIFS
Sac en tissu "80ème anniversaire"	6,00 €
Sac en tissu "La Roquebrussanne"	5,00 €
Bouteille de vin "80ème anniversaire"	8,00 €
Coffrets 3 bouteilles de vin	20,00 €
Badge "Bleuets"	2,00 €
Limonadier « La Roquebrussanne »	2,00 €
Affiche vintage « La Roquebrussanne » 29,7x42 cm	6,00 €
Affiche vintage « La Roquebrussanne » 59,4x42 cm	9,00 €

TARIFS DES VENTES DE LIVRE LIES A LA COMMUNE

DESIGNATION	TARIFS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs tels qu'énoncés ci-dessus.

La ROQUEBRUSSANNE, le 16 juillet 2024.

Le Maire,

Michel GROS



La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :